



Parcours

**Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains**



**Master mention**

**Psychologie Sociale, du Travail et des  
Organisations**



<b>I. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION .....</b>	<b>3</b>
1. OBJECTIFS.....	3
2. COMPETENCES VISEES.....	4
3. CHAMPS D'INSERTION.....	5
<b>II. INFORMATIONS PRATIQUES .....</b>	<b>6</b>
1. CONTACTS .....	6
2. DELIVRANCE DU TITRE DE PSYCHOLOGUE .....	6
3. CAPACITES D'ACCUEIL .....	6
<b>III. ACCEDER AU MASTER PSTO PARCOURS EPFH .....</b>	<b>7</b>
1. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE .....	7
2. CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE SELECTION .....	7
3. PROCEDURE DE SELECTION POUR L'ENTREE EN MASTER 1 EPFH .....	8
<i>Phase de recevabilité.....</i>	<i>8</i>
<i>Phase d'admission.....</i>	<i>9</i>
4. PROCEDURE DE SELECTION POUR L'ENTREE EN MASTER 2 EPFH .....	9
<b>IV. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DU PARCOURS EPFH .....</b>	<b>10</b>
1. MASTER 1 .....	10
<i>Semestre 7.....</i>	<i>10</i>
<i>Semestre 8.....</i>	<i>11</i>
2. MASTER 2 .....	11
<i>Semestre 9.....</i>	<i>12</i>
<i>Semestre 10.....</i>	<i>13</i>
<i>Stage de Master 2 .....</i>	<i>13</i>
<i>Exemples des lieux de stage d'anciens étudiants d'ergonomie.....</i>	<i>14</i>
<b>V. EQUIPE PEDAGOGIQUE DU MASTER 2 EPFH .....</b>	<b>16</b>
<b>VI. ANNEXES .....</b>	<b>17</b>
1. PLAN DU CAMPUS .....	17
2. TEXTE DE LOI RELATIF AU STAGE PROFESSIONNEL .....	18

## I. Présentation générale de la formation

Ce master « Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations » s'est donné pour objectif de former des professionnels de la psychologie du travail, de la psychologie ergonomique et de la psychologie des organisations par la maîtrise des éléments théoriques, méthodologiques et pratiques nécessaires à l'exercice professionnel.

Dans ce cadre, deux parcours sont proposés au choix des étudiants :

- le parcours Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains (EPFH), orienté en psychologie ergonomique,
- le parcours Ingénierie Psychosociale et Cognitive (IPC), orienté sur la psychologie des organisations avec un ancrage sur l'ingénierie.

Ce fascicule présente uniquement les éléments relatifs au parcours EPFH.

### 1. Objectifs

Le parcours Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains (EPFH) offre une formation professionnalisante dans le domaine de la psychologie du travail et de l'ergonomie. Cette double orientation ouvre aux étudiants des débouchés variés qui couvrent l'ensemble des prestations spécifiques du psychologue en milieu de travail : analyse ergonomique de poste, intervention psychosociologique en organisation, conception de produits innovants, analyse des IHM, etc. Cette formation professionnelle vise une compétence spécifique dans l'analyse des situations de travail en vue d'en améliorer la conception dans la double perspective de la qualité de vie au travail et de la compétitivité de l'organisation.

**L'objectif est de former des spécialistes capables d'intervenir dans les trois principaux domaines de spécialisation de l'ergonomie que sont l'ergonomie physique, l'ergonomie cognitive et l'ergonomie organisationnelle, ainsi que dans le domaine de la santé et de la qualité de vie au travail.** L'**ergonomie physique** s'intéresse aux liens entre l'activité physique des hommes et leurs caractéristiques anatomiques, anthropométriques, physiologiques et biomécaniques. Les interventions dans ce domaine portent par exemple sur la prévention des risques professionnels, la prévention de la pénibilité, les postures de travail, les troubles musculosquelettiques (TMS), l'adaptation des postes et le maintien dans l'emploi, la santé et la sécurité au travail, etc. L'**ergonomie cognitive** s'intéresse aux processus mentaux qui influencent les interactions entre l'homme et les autres éléments d'un système. Les interventions dans ce domaine portent par exemple sur la charge mentale, la fiabilité humaine, les processus de prise de décision, les interfaces homme-machine, la conception de produits innovants, etc. Enfin, l'**ergonomie organisationnelle** renvoie à l'optimisation des systèmes sociotechniques, incluant les structures, règlements et processus organisationnels. Les

interventions dans ce domaine portent par exemple sur l'accompagnement au changement, le travail collaboratif, la communication, l'innovation, etc.

Cette formation permet d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et méthodologiques, ainsi que des connaissances pratiques par le biais de visites d'entreprises et de conférences de professionnels spécialisés dans la psychologie du travail ou l'ergonomie. Elle permet également de développer une pratique professionnelle par la réalisation d'une mission courte tutorée et d'un stage professionnalisant de 500h minimum.

Depuis la rentrée 2014, le parcours Ergonomie est parrainé par deux entreprises : le groupe Yves Rocher et Bretagne Ateliers.

## 2. Compétences visées

Les compétences à acquérir sont celles du psychologue du travail praticien, dans ses dimensions ergonomique, psychologique et psychosociologique, nécessitant la maîtrise des méthodes et des concepts se rapportant à l'analyse du travail et des organisations. A l'issue de la formation, les étudiants posséderont les compétences suivantes :

### Mettre en place une démarche ergonomique

- Analyser la demande, en comprendre les enjeux.
- Construire et planifier son intervention à partir de ses connaissances théoriques et méthodologiques en ergonomie, ainsi qu'en tenant compte des contraintes du terrain.
- Observer et analyser une situation de travail en décrivant finement les gestes et tâches liés à l'activité et en identifiant les facteurs psychologiques, physiques, comportementaux, sensoriels et cognitifs liés à l'activité de travail.
- Construire ses propres outils d'analyse de l'activité de travail (guides d'entretiens, grilles d'observation, questionnaires, référentiel d'activités, ...).
- Utiliser les outils technologiques adaptés et pertinents pour les objectifs de l'intervention (enregistrement vidéo, logiciel de codage de l'activité, eyetracking, ...).
- Analyser les données recueillies.
- Etablir un diagnostic.
- Préconiser des pistes d'amélioration, en évaluer la faisabilité.
- Questionner sa pratique et l'activité en analysant les différentes pratiques disciplinaires et en s'appuyant sur les théories issues de l'ergonomie, de la psychologie sociale et de la psychologie du travail.

### Intervenir dans les principaux domaines de l'ergonomie

- Ergonomie physique : prévention et gestion des risques physiques (pénibilité, TMS, aménagement physique et spatial des espaces, ...)
- Ergonomie cognitive (charge mentale, fiabilité humaine, attention et vigilance, conception et amélioration de produits et services, ...)
- Ergonomie organisationnelle : réaliser un diagnostic organisationnel, accompagner un changement organisationnel, gérer des conflits et négocier, ...

### Intervenir sur des problématiques liées à la santé au travail et aux risques psychosociaux

- Repérer les troubles psychosociaux, les risques psychosociaux, les maladies professionnelles (stress professionnel, violences au travail, TMS, ...).
- Diagnostiquer, accompagner et prendre en charge des personnes en souffrance.
- Préconiser des solutions de prise en charge et de suivi de la personne en souffrance en tenant compte du contexte et du système dans lequel l'individu est intégré

### Recrutement, formation et orientation professionnelle

- Analyser les compétences des personnes interrogées.
- Analyser les besoins en formation des personnes.
- Analyser et interpréter des tests psychométriques et/ou psychotechniques.

### Compétences transversales

- Réaliser une veille informative et documentaire.
- Utiliser des textes réglementaires et des normes.
- Travailler en équipe, et notamment au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire (ingénieurs, gestionnaires, juristes, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ...).
- Réaliser une enquête.
- Conduire et analyser des entretiens individuels ou collectifs.
- Respecter la déontologie.
- Communiquer oralement ou par écrit, en adaptant son vocabulaire aux destinataires.
- Savoir argumenter et synthétiser.

## **3. Champs d'insertion**

Ce parcours permet de former aussi bien des psychologues-ergonomes praticiens que des chercheurs. Il permet donc aux étudiants diplômés de s'orienter ensuite soit vers une insertion professionnelle directe, soit de poursuivre leurs études par la préparation d'une thèse de doctorat.

Les principales possibilités d'insertion professionnelle sont les suivantes :

- psychologue du travail et ergonomiste au sein d'une entreprise ou structure publique
- psychologue du travail et ergonomiste consultant
- psychologue du travail et ergonomiste au sein d'un service de santé au travail ou d'un service de médecine du travail
- psychologue du travail et ergonomiste au sein d'un service hygiène et sécurité
- psychologue du travail et ergonomiste au sein d'un laboratoire de recherche ou d'un service R&D

## II. Informations pratiques

### 1. Contacts

#### **Responsables du parcours Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains :**

Virginie Dodeler (Bureau s412) ☎ 02 23 22 58 76 - [virginie.dodeler@univ-rennes2.fr](mailto:virginie.dodeler@univ-rennes2.fr)

Eric Jamet (Bureau s512) ☎ 02 99 14 19 49 - [eric.jamet@univ-rennes2.fr](mailto:eric.jamet@univ-rennes2.fr)

#### **Responsable de la mention Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations :**

Estelle Michinov (Bureau s410) - [estelle.michinov@univ-rennes2.fr](mailto:estelle.michinov@univ-rennes2.fr)

#### **Secrétariat :**

Joël Pilon (Bureau s103) ☎ 02 99 14 19 73 - [joel.pilon@univ-rennes2.fr](mailto:joel.pilon@univ-rennes2.fr)

### 2. Délivrance du titre de Psychologue

Seuls les étudiants possédant une Licence de psychologie **et** un Master de psychologie (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) peuvent obtenir le titre de psychologue.

### 3. Capacités d'accueil

En Master 1 : 18 étudiants pour le parcours EPFH

En Master 2 : 18 étudiants pour le parcours EPFH

### III. Accéder au master PSTO parcours EPFH

**Rappel** : il n'y a aucun accès de droit en Master ; l'accès est exclusivement sélectif.

Depuis la rentrée 2017, la sélection se fait à l'entrée en Master 1.

#### 1. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature pour la rentrée 2020 sont à compléter en ligne via l'application "e-Candidat" de l'université Rennes 2.

#### 2. Calendrier de la procédure de sélection

	Pour l'entrée en M1	Pour l'entrée en M2
Dates d'ouverture et fermeture de l'application pour le dépôt des candidatures	Ouverture : 20 avril 2020 Fermeture : 15 mai 2020	Ouverture : 20 avril 2020 Fermeture : 15 mai 2020
Examen et sélection des dossiers par la commission pédagogique	15 juin 2020	20 mai 2020
Entretiens	/	du 15 au 17 juin 2020
Publication de la liste des candidats admis	19 juin 2020	19 juin 2020

Une réponse individuelle sera adressée à l'ensemble des candidats via l'application e-candidat.

***Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.***

**Pour information** : Le secrétariat du Master EPFH sera fermé au public du lundi 13 juillet au vendredi 14 août 2020.

**La rentrée des M1** aura lieu début septembre (date à préciser).

**La réunion de rentrée des M2** aura lieu le **mardi 8 septembre 2020** à partir de 14h et sera suivie d'une rencontre avec les enseignants et les anciens étudiants.



Les candidats admis sont avisés par courrier des date, heure et lieu du début des cours ainsi que des informations nécessaires au bon déroulement de leur inscription administrative.

### 3. Procédure de sélection pour l'entrée en Master 1 EPFH

La procédure de sélection en M1 dans le parcours EPFH se déroule en 2 étapes :

1. Etape 1 : Etude de la recevabilité du dossier.
2. Etape 2 : Phase d'admission avec examen des dossiers.

#### Phase de recevabilité

Peuvent présenter leur candidature à l'entrée en Master 1 « Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains » les étudiants titulaires d'une licence de psychologie délivrée par une université française.

Pour une licence délivrée par une université étrangère, l'avis de la commission pédagogique est nécessaire. Pour un étudiant étranger (procédure campus France), une maîtrise suffisante de la langue française est requise (niveau C1).

Le Master 1 « Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains » peut également être accessible à des candidats n'ayant pas suivi un cursus en psychologie, sous réserve de pouvoir justifier de connaissances et compétences minimales dans le domaine de la psychologie et/ou de l'ergonomie.

Un dossier de candidature doit avoir été déposé dans les temps sur l'application e-candidat, accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

Pièces du dossier :

- Une fiche de candidature
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une fiche projet professionnel : document présentant le projet professionnel et son adéquation avec le parcours EPFH (maximum 350 mots)
- Les relevés de notes détaillés de la Licence (1, 2 et 3)
- Tout document justifiant les expériences professionnelles (attestations d'emploi, de stage, ...)

Une traduction certifiée conforme en français est nécessaire pour les documents relatifs au cursus si diplômes étrangers (diplômes, relevés de notes, programmes).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

### Phase d'admission

Au cours de cette phase d'admission, le jury procède à l'examen du parcours et de la qualité du dossier académique.

Une attention particulière est portée sur les indicateurs suivants :

- Nombre d'années pour obtenir la Licence
- Moyennes générales obtenues en L1, L2, et L3
- Projet professionnel

Le(la) candidat(e) pourra fournir dans son dossier des éléments complémentaires susceptibles d'argumenter son parcours académique, par exemple une ou des activités professionnelles en dehors du cursus.

Le jury procédera lors de cette phase à l'examen du projet professionnel de l'étudiant(e). La qualité de la présentation et la maturité du projet professionnel de l'étudiant(e) ainsi que son adéquation avec le parcours EPFH seront évaluées.

A la suite de cette étape de sélection des dossiers, une liste de candidats admis dans le M1 EPFH est établie par le jury de sélection.

## **4. Procédure de sélection pour l'entrée en Master 2 EPFH**

**Rappel :** Il n'y a plus de sélection à l'entrée du Master 2. Tous les étudiants ayant suivi et validé le Master 1 EPFH peuvent accéder au Master 2 EPFH.

**Cas particulier :** Les personnes en reprises d'études (par exemple, souhaitant bénéficier d'une année de congé formation) qui souhaiteraient intégrer directement le Master 2 sont invitées à postuler en Master 2 selon la procédure et le calendrier décrits précédemment. Une étape supplémentaire d'admission sur entretien sera réalisée à l'issue de l'examen du dossier. L'accès direct en Master 2 ne pourra se faire que sous réserve de places disponibles.

## IV. Descriptif des enseignements du parcours EPFH

### 1. Master 1

Tous les cours du semestre 7 sont mutualisés entre les deux parcours « EPFH » et « IPC ». La spécialisation s'opère au semestre 8 avec deux enseignements de 48h spécifiques aux parcours.

#### Semestre 7

<b>UEF 1 Psychologie du travail et des organisations</b>	<b>48 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Satisfaction au travail</li><li>• Processus organisationnel</li><li>• Compétences</li><li>• Evaluation, accompagnement et sélection</li></ul>	
<b>UEF 2 Approches fondamentales</b>	<b>48 h</b>
Processus cognitifs et motivationnels au travail <ul style="list-style-type: none"><li>• Attention, mémoire et vigilance</li><li>• Compréhension et production du langage</li><li>• Motivation et sentiment d'efficacité personnelle</li></ul>	
Processus psychosociaux au travail <ul style="list-style-type: none"><li>• Communication et gestion des conflits</li><li>• Dynamique de groupe et leadership</li><li>• Jugement et formation d'impression</li><li>• Changement comportemental</li></ul>	
<b>UEM1 Initiation à la recherche</b>	
<b>UEM 2 Méthodes d'enquête en psychologie du travail</b>	<b>48 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Méthode de l'entretien</li><li>• Méthode du questionnaire</li></ul>	
<b>UEM 3 Méthodes d'observation et d'expérimentation en psychologie du travail</b>	<b>48 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Méthode expérimentale</li><li>• Méthode d'observation</li></ul>	
<b>UEL 1 Langue étrangère</b>	<b>24 h</b>

## Semestre 8

<b>UEF 1 Santé au travail</b>	<b>40 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stress, bien-être et émotions au travail</li><li>• Douleur et souffrance au travail</li><li>• Vieillesse, travail et santé</li><li>• Genre, travail et santé</li><li>• Communication et méthodes de prévention</li></ul>	
<b>UEF 2 Ergonomie, Psychologie des Facteurs Humains</b>	<b>48 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des espaces de travail</li><li>• Interactions Homme -Machine</li><li>• Environnements d'apprentissage</li><li>• Biomécanique</li><li>• Pénibilité et travail</li></ul>	
<b>UEM1 Mémoire de recherche</b>	
<b>UEM 2 Stage</b>	<b>20 jours</b>
<p>Stage de 20 jours, dont le but est de découvrir un ou plusieurs champs d'application de la psychologie du travail et/ou de l'ergonomie. L'objectif est d'observer et découvrir les activités réalisées sur le terrain et d'en faire une analyse au regard des enseignements suivis.</p>	
<b>UEL 2 Langue étrangère</b>	<b>24 h</b>

## 2. Master 2

L'année de Master 2 du parcours EPFH est organisée en deux semestres : les cours ont lieu de mi-septembre à mi-février ; le stage se déroule ensuite à temps complet à partir de mi-février.

## Semestre 9

<b>UEF 1 Santé et qualité de vie au travail (Tronc Commun)</b>	<b>72 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stress et souffrance au travail</li><li>• Qualité de vie au travail</li><li>• Prévention des risques psychosociaux</li><li>• Prise en charge du stress professionnel et de la souffrance au travail</li><li>• Droit du travail et de la formation</li></ul>	
<b>UEM1 Pratiques de la recherche en psychologie du travail (Tronc Commun)</b>	<b>12 h + 70h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse des données de terrain</li><li>• Communication scientifique (écrite et orale)</li><li>• Métiers et financements de la recherche ; Outils pour la recherche</li><li>• Statistiques avancées</li><li>• Séminaires thématiques</li></ul>	
<b>UEF 2 Ergonomie physique</b>	<b>40 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pathologies professionnelles et prévention des risques en entreprise</li><li>• Ergonomie de poste</li><li>• Emotions, vieillissement et travail</li><li>• Aménagement des espaces</li><li>• Handicap et aides techniques</li></ul>	
<b>UEF 3 Ergonomie organisationnelle</b>	<b>54 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conduite de changement</li><li>• Innovation et créativité collective</li><li>• Animation des équipes de travail et travail collaboratif</li><li>• Nouvelles formes de travail et de formation</li><li>• Gestion des compétences en entreprise</li></ul>	
<b>UEF 4 Ergonomie cognitive</b>	<b>48 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Travail, attention, rythmes et vigilance</li><li>• Ergonomie des environnements ludonumériques</li><li>• Usage et conception des TIC en formation à distance</li><li>• Conception de documents techniques et pédagogiques</li><li>• TIC en environnement médical</li><li>• Ergonomie des systèmes dynamiques et des transports</li></ul>	
<b>UEM 2 Méthodes en ergonomie</b>	<b>64 h</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Méthodologie d'évaluation des usages des TIC</li><li>• Méthodes d'inspection</li><li>• Maquettage et prototypage</li><li>• Cahier des charges et intervention ergonomique</li><li>• Evaluation de l'attention et de la charge cognitive</li><li>• Analyse de l'activité de travail</li></ul>	

## Semestre 10

<b>UEM 1 Méthodologie professionnelle</b>
<p><b>Méthodologie rapport d'étude (missions courtes)</b></p> <p>Les étudiants réalisent dans ce module une mission d'analyse ergonomique en groupe de 2 à 3 personnes entre octobre et février. Le travail réalisé fera l'objet d'une soutenance.</p>
<p><b>Conférences professionnelles et visites d'entreprises</b></p> <p>Ce module a pour objectif la découverte des enjeux de l'ergonomie dans des milieux professionnels variés, soit par la visite d'entreprises, soit par la présentation de ces enjeux par des professionnels.</p>
<b>UES 1 Stage professionnel</b>
<p>Stage de 500h minimum</p>

## Stage de Master 2

Pour chacune des deux années de Master, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un stage. Au cours de l'année de master 2, les étudiants doivent réaliser un stage de 500 heures minimum (et de 6 mois au maximum), dont le contenu doit être validé au préalable par l'équipe pédagogique. A l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage ainsi qu'un mémoire professionnel sur une problématique liée au terrain de stage. Pendant le stage, chaque étudiant est suivi par un tuteur professionnel dans l'organisme ou l'entreprise d'accueil ainsi que par un tuteur universitaire qui doit être enseignant-chercheur membre de l'équipe pédagogique.

Un Master de psychologie, combiné avec la possession d'une Licence de Psychologie et les modalités réglementaires de validation du stage terminal (Arrêté du 19 Mai 2006), permet aux titulaires l'obtention du titre de Psychologue. Conformément à ce décret, lorsque le tuteur professionnel n'est pas psychologue praticien, l'équipe pédagogique nomme un psychologue praticien référent qui participe au suivi du stage et à la soutenance. Cette dernière est validée par un jury de stage composé du tuteur professionnel, du tuteur universitaire et d'un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, auxquels s'ajoute un psychologue praticien référent lorsque le tuteur professionnel ne possède pas le titre de Psychologue.

## Exemples des lieux de stage d'anciens étudiants d'ergonomie

### **Aéroconseil - Cellule Human Factors and Ergonomics (TOULOUSE)**

Mission : analyse ergonomique d'un banc d'essai de pilotage dans l'aéronautique.

### **CHU Pontchaillou (RENNES)**

Mission : réalisation d'études ergonomiques visant à améliorer les situations de travail, adapter le poste de travail à des personnels en difficulté ou handicapés. Participation à la prévention des risques professionnels.

### **Smile Digital (PARIS)**

Mission : prototypage et évaluation d'interfaces.

### **Ubisoft (PARIS)**

Mission : Evaluation ergonomique de prototypes de jeux.

### **Thalès (PARIS)**

Mission : Participation à une étude de faisabilité d'un nouvel engin du génie pour l'armée.

### **Gare SNCF (RENNES)**

Mission : réalisation d'un bilan ergonomique, organisationnel et proposition de solutions pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques de dysfonctionnement.

### **Centre financier de La Banque Postale (RENNES)**

Mission : réalisation d'une étude sur l'organisation actuelle afin de faire des recommandations sur l'organisation future en termes d'organisation du travail et de l'espace.

### **Equipementier automobile Cooper Standard Automotive (RENNES et VITRE)**

Mission : réalisation d'études ergonomiques visant à améliorer les situations de travail et à prévenir les TMS.

### **Yves Rocher (LA GACILLY)**

Mission : réalisation d'une cartographie de la pénibilité des chaînes de production.

### **Habitat 35 (RENNES)**

Mission : participation au projet de prévention de la pénibilité des personnels de proximité : réalisation de bilans ergonomiques des postes de travail, création des fiches de pénibilité, et actualisation du document unique.

**Orange R&D (LANNION)**

Mission : élaboration d'un protocole pour valider l'acceptabilité d'un prototype de moteur de recherche des contenus multimédia et ses critères de recherches innovantes.

**Laboratoire LOUSTIC (RENNES)**

Mission : évaluation ergonomique d'un système télévisuel innovant dans le cadre d'un projet de R&D collaboratif.

**Labeyrie (SAINT GEOURS DE MAREMNE)**

Mission : évaluation des risques professionnels aux postes de travail.

**Keolis (RENNES)**

Mission : évaluation ergonomique d'un site web grand public.

**Centre Pierre Janet (METZ)**

Mission : participation au projet de réaménagement du centre de consultations, à partir de l'analyse de l'existant ainsi que des besoins des thérapeutes, patients et personnels administratifs.

**Services de santé au travail (APAS17 ; SIMUP ; STSM ; SMUT ; AMIEM56 ; SMEBTPC ; ...)**

Mission : réalisations d'analyses de postes dans un objectif de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi.

**IRSTEA (RENNES)**

Mission : évaluation des risques psychosociaux (RPS)

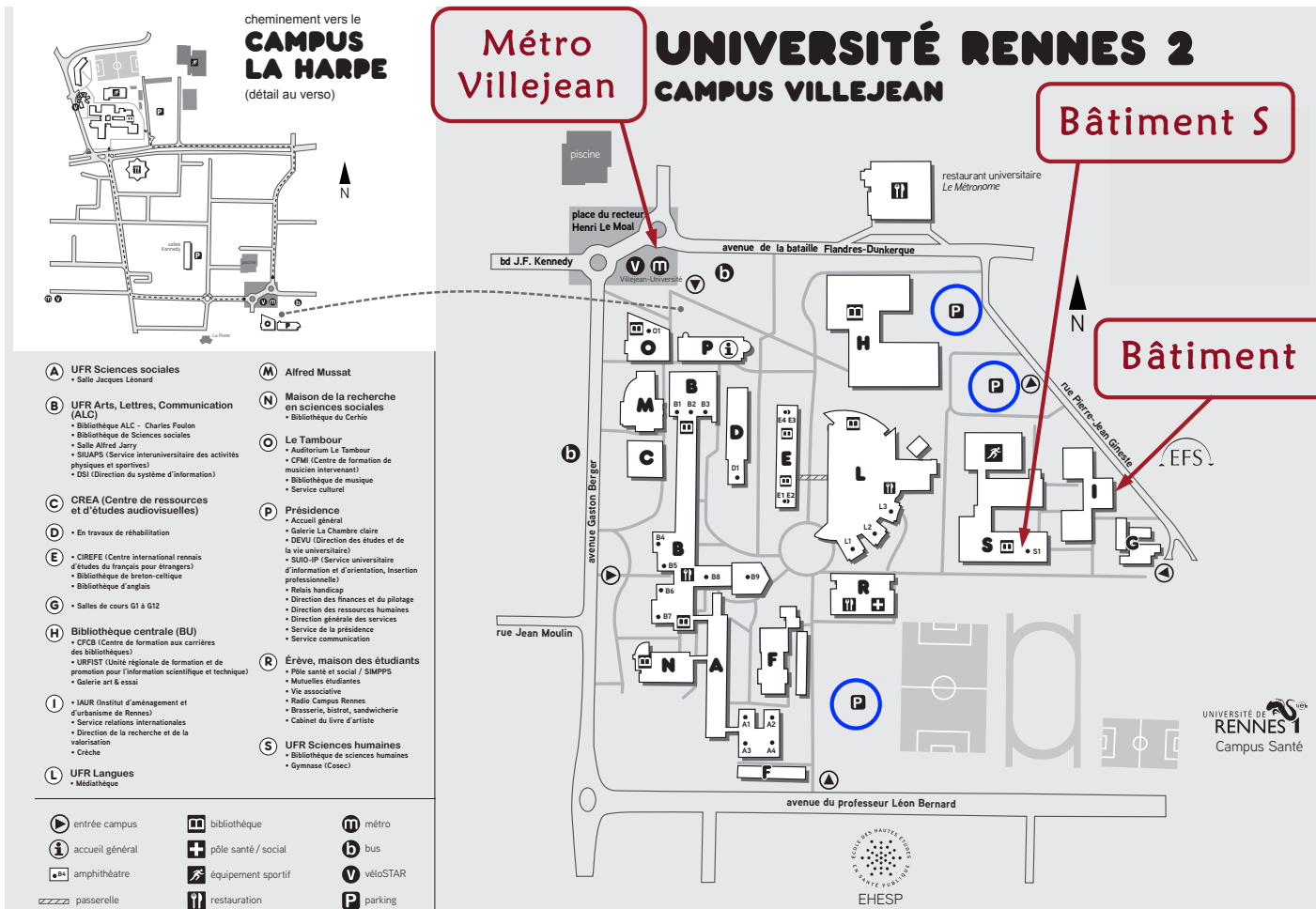


## **V. Equipe pédagogique du master 2 EPFH**

- C. Assire, Ergonome et directeur général, af83
- N. Biard, Ergothérapeute, Directeur technique, ANFE
- F. Bohéas, Inspecteur du travail, Direccte Bretagne
- C. Chauvin, Professeure, Ergonomie
- K. Cheney, Directrice du management social, Bretagne Ateliers
- C. Cotard, Psychologue, Ecole de Police de Saint Malo
- E. Daniel, Ingénieur Hygiène Sécurité - IPRP, AST35
- Dr N. Debry, Médecin du travail, AST35
- V. Dodeler, MCF, Psychologie du travail
- S. Erhel, MCF, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- C. Gabarre, Psychologue ergonome, Centre du Pâtis Fraux
- F. Ganier, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- C. Gonthier, MCF, Psychologie différentielle et statistiques
- C. Ilenescu, Psychologue ergonome, AGCO
- E. Jamet, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- E. Le Bezvoët, Psychologue, CH Guillaume Régnier
- E. Le Ruyet, Psychologue ergonome, Safran
- F. Mars, Chargé de recherche au CNRS, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- Q. Martel, Ergonome IPRP, AST35
- B. Muller, Responsable Ergonomie, Handicap et Santé au travail, Groupe Rocher
- E. Michinov, Professeure, Psychologie Sociale
- N. Michinov, Professeur, Psychologie Sociale
- T. Morineau, Professeur, Psychologie Cognitive et Ergonomique
- A. Pomès, Psychologue, Directeur du CEFCM (Centre Européen de Formation Continue Maritime)
- C. Quaireau, MCF, Psychologie cognitive
- G. Rouxel, MCF, Psychologie différentielle

## VI. Annexes

### 1. Plan du campus



## 2. Texte de loi relatif au stage professionnel

27 juin 2006 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 11 sur 126

### DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

TEXTES GENERAUX

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

*Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue*

**NOR : MENS0601487A**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu le I de l'article 44 de la loi no 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret no 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

**Art. 1** - Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au

moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

**Art. 2** - Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

**Art. 3** - Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1er et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master. La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

**Art. 4** - L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

**Art. 5** - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

*Fait à Paris, le 19 mai 2006.*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur de l'enseignement supérieur,*

*J.-M. MONTEIL*